

la mise en place d'un réseau de centres d'aide juridique pour répondre aux besoins des femmes dans les pays de la Francophonie.

- **Organisation des États américains (OEA) - Commission interaméricaine des femmes (CIM)**
Le Canada a ratifié trois conventions de l'OEA sur les droits de la femme, en octobre 1991, et donné son appui à l'élaboration d'une Convention sur la violence faite aux femmes applicable à l'ensemble de l'hémisphère.
- **Nations Unies**
Le Canada a parrainé la tenue, en novembre 1991, d'une Réunion d'experts sur la violence faite aux femmes, dont les recommandations, présentées à la Commission de la condition de la femme de l'ONU, visent l'élimination de toutes les formes de violence à l'endroit des femmes. Le Canada s'emploiera à faire en sorte que les mesures proposées recueillent un large soutien lors de la 36^e session de la Commission, qui se tiendra du 11 au 20 mars. Le Canada cherche par ailleurs des appuis pour obtenir qu'il soit tenu compte des intérêts des femmes à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit avoir lieu prochainement.

«Le Canada veut diriger l'attention de la communauté internationale sur des dossiers qui exigent qu'on s'en occupe de toute urgence, notamment l'égalité économique des femmes, la promotion des droits de la femme en tant que droits de la personne, l'élimination de la violence faite aux femmes et le rôle crucial que les femmes sont appelées à jouer quant à la gestion de l'environnement et au développement durable», a déclaré la Ministre.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874